

Introduction

Le Programme de formation à l'application du droit de l'environnement de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) a organisé avec la coopération du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement du Royaume du Maroc, **l'Atelier UNITAR de formation à l'application du droit international de l'environnement pour les pays d'Afrique du Nord** à Rabat, Maroc, du 12 au 15 novembre 2001.

Huit participants invités de trois pays du Maghreb : Algérie, Mauritanie et Tunisie, ainsi que dix-huit participants marocains sélectionnés et financés par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement du royaume du Maroc ont été accueillis par un corps enseignant de l'UNITAR composé de quatre « personnes ressources », tous de nationalités différentes, et des organisateurs. Une observatrice du Service de la Coopération internationale pour l'Environnement et le Développement de Monaco, Mme Agnès BERTHELIER, a également participé aux cours.

Ce rapport contient les résumés des interventions et des discussions ainsi que l'évaluation de l'atelier par les participants eux-mêmes. Une copie du matériel de formation distribué avant et pendant le programme, ainsi que les rapports rendus par les participants sont également ici reproduits.

L'UNITAR voudrait exprimer sa reconnaissance au Service de la Coopération internationale pour l'Environnement et le Développement de la Principauté de Monaco, au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement du Royaume du Maroc et à l'Office fédéral Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage pour leur soutien financier et logistique.

Mme Mary SANCY
Coordonnatrice principale de Programmes
Programme de formation à l'application du droit de l'environnement
Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
Genève, décembre 2001

Préparation et Administration

A la suite d'un voyage de mission de Mme Mary SANCY au Maroc en septembre 2001, le Programme de Formation à l'Application du Droit de l'Environnement (le Programme du Droit de l'Environnement) de l'UNITAR a effectué la préparation et l'organisation de l'Atelier concernant les invitations, les voyages et la préparation du matériel avec l'aimable coopération de son corps enseignant. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement du royaume du Maroc (Ministère de l'Environnement du Maroc) a fourni une assistance précieuse pour la sélection des participants marocains, l'hébergement, la restauration, la réservation de la salle, les équipements et d'autres tâches effectuées sur place.

Les voyages, les repas et les nuits d'hôtel des participants voyageant d'Algérie, Mauritanie et Tunisie ont été pris en charge par l'UNITAR. Le Ministère de l'Environnement du Maroc a couvert la totalité des frais liés à la participation des représentants marocains.

Des représentants des Ministères impliqués dans la protection de l'environnement des pays suivants ont été invités : Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

Nous avons reçu une cinquantaine de candidatures parmi lesquelles vingt-six participants ont été choisis au cours du mois d'octobre 2001. Le Comité de sélection a dûment tenu compte des qualifications des candidats, de leurs fonctions ainsi que des bénéfices que le participant serait en mesure de retirer, pour eux-même et pour leur pays, de leur participation au programme.

Les cours se sont déroulés à l'Hôtel IBIS Moussafir Rabat, proche du centre-ville et du Ministère de l'Environnement du Maroc. Le Ministère a fourni une navette pour assurer le transport des participants et des intervenants.

Pour les participants venant des pays d'Afrique du Nord autres que le Maroc une séance d'information a été organisée le jour précédent l'ouverture de l'Atelier. Tous les participants ont reçu un classeur contenant le matériel de formation et le texte des Conventions. Un exemplaire de ce matériel est joint en annexe.

Comme préparation à l'Atelier les participants ont été enjoint d'écrire un rapport sur la protection de l'environnement en vigueur dans leur pays respectif. Grâce à quoi une séance interactive sur les pratiques nationales en matière d'application du droit international de l'environnement a été organisée le 12 novembre. Les différents textes sont également reproduits en annexe.

LISTE DES PARTICIPANTS

Participants

Algérie

M. Azeddine BAZIZ
Secrétaire Diplomatique
Direction Générale des Relations Multilatérales
Ministère des Affaires Etrangères,
Direction Générales des Relations Multilatérales,
Tel : 213 215 045 45 ou 215 036 28
Fax : 213 215 043 35 ou 215 042 42

Algérie

M. Nasr-Eddine HENOUNI
Enseignant universitaire
Faculté de Droit
Université de Blida
Adresse privée : 87, rue Kerouche Aissa Chebli, (w)-Blida, Algérie
Tel : 213 21 6904 44
Fax : 213 21 69 87 90
E-mail : touiza@wissal.dz

Algérie

Melle Nedjma RAHMANI
Chef du Bureau
Direction Générale des Forêts
Adresse : Chemin Doudou Mokthar, Ben Aknoun, BP 232, Alger, Algérie
Tel : 213 21 91 53 18/ 91 52 81/ 91 52 90 99

Maroc

M. Abdellah AIT BEN OUISSADEN
Cadre (Ingénieur d'Etat) au Département de l'Environnement
Adresse : 36, Avenue Al Abtal Agdal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00 / 37 68 07 43
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : dgemn@minenv.gov.ma

Maroc

M. Mohamed ATIK
Administrateur (Docteur d'Etat en Chimie-Physique)
Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des Collectivités Locales/ Direction de l'Eau et de
l'Assainissement
Adresse : Quartier administratif, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 76 39 37
Fax : 212 37 76 39 32

Maroc

M. Mohammed BELRHITI
Ingénieur en Chef
Chef de Division du contrôle et Normalisation
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Energie et des Mines
Direction de l'Energie
Adresse : Agdal-Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 87 88
Fax : 212 37 68 87 61

Maroc

M. Samir BENBRAHIM
Chef de Laboratoire de Chimie
Institut National de Recherche Halieutique (I.N.R.H)
Adresse : 2, rue Tiznit Casablanca, Maroc
Tel : 212 22 26 81 92 / 22 22 02 49
Fax : 212 22 26 69 67
E-mail : s.benbrahim@yahoo.com

Maroc

Mme Aziza BENNANI
Service Enquêtes et Collecte de Données
Observatoire National de l'Environnement
Département de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Adresse: 2, rue Oum Errabia, Agdal, Rabat, Maroc
Tel: 212 37 68 15 00
Fax: 212 37 77 26 40
E-mail: onem@minenv.gov.ma

Maroc

M. Mohammed BENZAHRA
Chef de Service Convention
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : drez@minenv.gov.ma

Maroc

Mme Farah BOUQARTACHA
Chef de service Prévention
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00 / 37 68 07 43
Fax : 212 37 68 07 41 / 37 68 77 08/75
E-mail : dpsi@minenv.gov.ma

Maroc

Mme Rajae CHAFIL
Chef de Division de la Surveillance et de Recherche
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 77 26 58
Fax : 212 37 77 08 75
E-mail : chafil1@caramail.com

Maroc

M. Farid DJEKMANI
Administrateur Adjoint
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : jokboxe@yahoo.fr

Maroc

Mme Amina DRISSI
Chef de Service des Etudes d'Impact
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : eiamina@yahoo.fr

Maroc

M. Khalid EL AMRANI
Professeur de l'Enseignement Supérieur
Faculté des Science –Ain Chok-, Casablanca
Adresse : BP 5366 Maârif, 20100 Casablanca
Tel : 212 22 23 06 80/84
Fax : 212 22 23 06 74
E-mail : Khalid.elamrani@gmx.net
K.amrani@facsc-achok.ac.ma

Maroc

M. Mohamed EL Amine EL AMRANI
Ingénieur d'Etat Agro-Economise
Ministère de l'Agriculture, du développement Rural et des Eaux et Forêts
DPAE
Adresse : Av. Hassan II, Km 4 Route de Casablanca, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 69 84 27
Fax : 212 37 69 84 00
E-mail : elamrani@dpae.madrep.gov.ma

Maroc

M. Hafid EL OUALJA
Administrateur
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 10 02
E-mail : ELOUALJI@hotmail.com

Maroc

M. Abdallah EL YACOUBI
Chef de Service Normes et Standards
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 15 00
Fax : 212 37 77 08 75/ 37 77 27 56
E-mail : sq@minenv.gov.ma

Maroc

M. Mohamed HAMIDI
Chef de service de la Réglementation Générale et de l'Organisation
Direction des Etudes se la Planification et de la Coordination des Transports
Ministère de Transport et de la Marine Marchande
Tel : 212 37 77 58 67
Fax : 212 37 77 29 56
E-mail : mn@pronotomail.com

Maroc

M. Mustapha MELLOUKI
Ingénieur d'Etat
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 77 26 34/35
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : Mustapha.ing@caramail.com

Maroc

Mme Wafaa OUAHBI
Chef de Service de la Législation de la Réglementation
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de
l'Environnement
Département de l'Environnement
Adresse : 36, avenue Al Abtal, Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 10 07
Fax : 212 37 77 27 56
E-mail : Dreg@minenv.gov.ma

Maroc

M. Larbi SBAÏ
Coordinateur du Secrétaire Général
Ministère de la Pêche Maritime
Adresse : Quartier Administratif, Agdal-Rabat, Maroc
Tel : 212 37 68 82 60
Fax : 212 37 68 82 99
E-mail : sbai@mp3m.gov.ma

Mauritanie

M. Ould El Hacem MOCTAR
Directeur de l'Aménagement et du Territoire
Ministère de l'Intérieur Chargé de l'Aménagement du Territoire
Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale
Adresse : BP. 3351, Nouakchott, Mauritanie
Tel : 222 525 24 46
Fax : 222 525 36 61
E-mail : ouldelhacem@yahoo.fr

Mauritanie

M. Hamoud OULD SID'AHMED
Conseiller Juridique
Direction Environnement et Aménagement Rural
Ministère du Développement Rural et de l' Environnement
Adresse : BP 170, Nouakchott, Mauritanie
Tel : 222 529 01 15
Fax : 222 525 07 41
E-mail : hosa65@hotmail.com

Tunisie

M. Abdessalem HAMMAMI
Responsable Adjoint du Service Site et Patrimoine Naturel
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
Adresse : 46,Cité Le Fel Mdjez Elbab, Gouvernorat Béja, Tunisie
Adresse : Centre Urbain Nord Immeuble ICF 2080 ARIENA. Tunis
Fax : 216 1702431

Tunisie

Mme Kaouthar TLICHE ALOUI
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Adresse : Centre Urbain Nord Immeuble ICF 2080 ARIENA. (Tunis), Tunisie
Tel : 216 71 70 40 00
Fax : 216 71 70 43 40
E-mail : kaouthar_tliche@yahoo.fr

Tunisie

M. Imed HALAOUI
Ingénieur Principal
Ministère du Tourisme des Loisirs et de l'Artisanat
Agence Foncière Touristique
Adresse : 36, rue de Gologne, 1002 Tunis, Tunisie
Tel : 216 71 79 57 04
Fax : 216 71 79 49 12 / 71 78 09 18

Intervenants

Prof. Alexandre KISS
Directeur de Recherche Emérite au Centre National
de la Recherche Scientifique, en France
Président du Conseil Européen du Droit de l'Environnement
Adresse: 29, rue du Conseil des Quinze, 6700 Strasbourg
Tel: 33 3 88 61 36 39
Fax: 33 3 88 61 36 39
E-mail: achkiss@aol.com

Prof. Mary SANCY
Professeur Droit de l'Environnement
Coordonnatrice du Programme du Droit de l'Environnement (ELP)
UNITAR
Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse
Tel: 41 22 9178580
Fax: 41 22 917 8047
E-mail: Mary.sancy@unitar.org

Prof. Dinah SHELTON
Professeur Droit International de l'Environnement
University of Notre Dame
Adresse: 138 Law School, Notre Dame Indiana 46556, USA
Tel: 1 219 631 72 33
Fax: 1 219 631 87 02
E-mail: dinah.L.shelton.6@nd.edu

Prof. Houria TAZI SADEQ
Professeur de l'Enseignement Supérieur en Droit Administratif
Titulaire de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau
Adresse: 53, Rond-Point Mers-Sultan, Casablanca, Maroc
Tel: 212 22 26 11 15
Fax: 212 22 22 33 97
E-mail: h.tazisadeq@marocnet.net.ma

Observatrice

Mme Agnès BERTHELIER
Service de la Coopération internationale pour l'Environnement et le Développement
de Monaco

Organisation

Prof. Mary SANCY
Coordonnatrice du Programme du Droit de l'Environnement (ELP)
UNITAR
Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse
Tel: 41 22 917 8580
Fax: 41 22 917 8047
E-mail: mary.sancy@unitar.org

Mme Hiroko NAKAYAMA
Officier adjoint de Programmes
Programme du Droit de l'Environnement (ELP)
UNITAR
Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse
Tel: 41 22 917 8533
Fax: 41 22 917 8047
E-mail: hiroko.nakayama@unitar.org

Intervenants

Prof. Alexandre KISS

Directeur de recherche émérite au C.N.R.S.

Principales publications : Répertoire de la pratique française en matière de droit international (1860-1960), 7 volumes ; Droit international de l'environnement, Paris, 1989 et 2000 et traduction en chinois 2000 : Traité de droit européen de l'environnement, 1995 ; La protection internationale des droits de l'homme, (avec T. Buergenthal) 1991 ; International Environmental Law (avec D. Shelton) 1991, 1994 et 2000 ; Manual of European Environmental Law (avec D. Shelton) 1993, 1998.

Enseignement aux Universités de Strasbourg, Casablanca, Santa Clara (Californie), Berkeley (Californie), Rotterdam, Tunis, l'Université Chulalongkorn de Bangkok, etc. Conférences dans la plupart des pays européens, en Afrique, en Amérique latine, en Inde, etc.

Participation en tant qu'expert consultant aux travaux du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'UNESCO et à de nombreuses conférences internationales comme observateur ou comme membre de délégations nationales.

Président du Conseil européen du droit de l'environnement depuis 1974, ancien secrétaire général et actuellement vice-président de l'Institut international des droits de l'homme.

Croix d'officier de la Légion d'honneur, Croix du mérite de la République d'Autriche, Docteur « honoris causa » de l'Université de Louvain, membre de l'Académie des Sciences de Hongrie, récipiendaire de plusieurs prix.

Prof. Mary SANCY

Docteur en droit de l'environnement, professeur de droit de l'environnement dans différentes universités européennes et consultante auprès de l'UNESCO, la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, Membre du Conseil Européen du Droit de l'Environnement (CEDE). Mme Mary SANCY a été agent temporaire auprès de l'Union européenne, division Dgenv., et est maintenant Coordinatrice du Programme de formation à l'application du droit de l'environnement (ELP).

Prof. Dinah SHELTON

Professeur à l'Université de Notre-Dame, Indiana, Etats-Unis, Mme Dinah SHELTON enseigne le droit international, les droits de l'homme et le droit international de l'environnement. De 1987 à 1989, Directeur des attorneys de la Cour de cassation du neuvième circuit des Etats-Unis. Membre du Conseil exécutif de Redress International, de l'Institut international pour les Droits de l'Homme, de la Commission de l'environnement de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) et de l' « Environnement sans Frontière ». Auteur de plusieurs ouvrages dont « International Environmental Law » et « European Environmental Law », elle fait partie des éditeurs de l'Annuaire du Droit de l'Environnement. Mme Dinah SHELTON a aussi été consultante auprès d'organisations internationales et gouvernementales.

Prof. Houria TAZI SADEQ

Mme Houria Tazi Sadeq est Docteur en Droit de l'Environnement. Professeur à l'Université de Casablanca (Maroc) et avocate, elle a d'abord enseigné le Droit administratif avant de se spécialiser en Droit de l'Environnement et particulièrement dans les questions liées à l'eau. Actuellement, Mme Houria Tazi Sadeq est Titulaire de la Chaire UNESCO Interdisciplinaire pour une Gestion Durable de l'Eau.

Mme Houria Tazi Sadeq est fortement engagée dans des ONG qui agissent en faveur du droit de l'environnement et particulièrement de la ressource en eau dans une perspective de développement durable.

ORDRE DU JOUR

Atelier UNITAR de Formation à l'Application du Droit international de l'Environnement
Rabat, Maroc
12-15 novembre 2001

Lundi, 12 novembre	Mardi, 13 novembre	Mercredi, 14 novembre	Jeudi, 15 novembre
<p>9.00-9.30 Accueil Présentation de l'Atelier</p> <p>Mary SANCY</p> <p>9.30-10.00 Présentation des participants</p> <p>10.00-10.20 Pause café</p> <p>10.20-12.30 Présentation du droit international de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sources - les acteurs - les principes 	<p>9.00-10.30 Techniques et instruments utilisés par le droit international de l'environnement (suite)</p> <p>Dinah SHELTON</p> <p>10.30-10.45 Pause café</p> <p>10.45-12.30 Présentation générale des conventions</p> <p>Conventions régionales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de Barcelone et ses Protocoles - L'ACCOBAMS <p>Alexandre KISS</p>	<p>9.00-10.30 Gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre dans les pays du Maghreb <p>Houria TAZI SADEQ</p> <p>10.30-10.45 Pause café</p> <p>10.45-12.30 Gestion de l'eau (suite)</p> <p>Houria TAZI SADEQ</p>	<p>09.00-10.30 Travail du groupe</p> <p>Animateurs : Alexandre KISS Dinah SHELTON Mary SANCY Houria TAZI SADEQ</p> <p>10.30-10.45 Pause café</p> <p>10.45-12.30 Travail du groupe (suite)</p> <p>Animateurs</p>
<p>14.00-15.00 Présentation des instruments utilisés par le droit international de l'environnement</p> <p>Mary SANCY</p> <p>15.00-15.15 Pause café</p> <p>15.15-17.00 Echange d'expériences nationales sur la signature, ratification et mise en œuvre des instruments internationaux</p> <p>Houria TAZI SADEQ</p>	<p>14.00-15.45 Conventions mondiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de Bâle sur les mouvements de déchets dangereux <p>Alexandre KISS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p>15.45-16.00 Pause café</p> <p>16.00 - 17.00 Conventions mondiales (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention sur le changement climatique <p>Mary SANCY</p>	<p>14.00-15.30 Protection et conservation de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention sur la biodiversité <p>Alexandre KISS Dinah SHELTON</p> <p>15.30-15.45 Pause café</p> <p>15.45-17.00 Protection et conservation de la biodiversité (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention de Ramsar - Convention de Bonn <p>Alexandre KISS Dinah SHELTON</p>	<p>14.00-15.00 Présentation des résultats des travaux de groupe</p> <p>15.00-15.15 Pause café</p> <p>15.15-16.30 Identification des besoins de formations plus spécifiques</p> <p>Conclusion Recommandations Evaluation</p>

Lundi 12 novembre

Session du matin

9h00 – 10h00 **Séance introductive**

Madame Mary SANCY, Coordinatrice principale du Programme de l'UNITAR du Droit de l'Environnement a ouvert la session avec quelques remarques sur la Conférence des Parties à la Convention cadre sur le Changement climatique clôturée le samedi précédent. Elle a relevé pour son auditoire l'affirmation des parties en présence de respecter les obligations imposées par la dite Convention. Cependant pour pouvoir appliquer les obligations internationales un Etat doit le plus souvent légiférer en vue de nouvelles normes et développer des systèmes d'application adéquats. L'Atelier UNITAR a précisément pour but de suggérer aux participants de possibles mesures nationales à mettre en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque pays.

Mme SANCY a également expliqué que l'UNITAR visait à organiser un programme avec un effet de longue durée. Cet Atelier doit être considéré comme une première rencontre d'un réseau de coopération. Pour la création de celui-ci Mme SANCY a demandé aux participants de faire connaître à l'UNITAR les aspects prioritaires de chaque pays et institution, pour que l'UNITAR puisse développer un futur programme qui soit le plus efficace possible pour chacun et le mieux adapté.

Demande fut faite ensuite aux participants de se présenter tour à tour en faisant mention de leurs compétences et intérêts professionnels en matière de droit de l'environnement.

10h00 – 10h30 Pause café

10h30 – 12h30 ***Droit international de l'environnement par Mary SANCY***

Cette séance a été consacrée à une introduction générale sur le droit international de l'environnement. Le droit international de l'environnement est constitué par un amalgame de différentes sortes de droit : c'est un mélange de droit public et de droit privé ; il contient également diverses branches et disciplines juridiques.

Le caractère volontaire du droit international a ensuite été évoqué. Les participants ont posé plusieurs questions et se sont engagés dans des discussions passionnées sur divers sujets, notamment : les limites à la souveraineté étatique et l'application automatique des conventions internationales dans le système juridique national (« self-executing treaties »).

Session de l'après-midi

14h00 – 15h30 ***Droit international de l'environnement (suite) par Mary SANCY***

Après avoir expliqué aux participants les sources du droit de l'environnement, Mme Mary SANCY a présenté les grands principes de ce droit, comme ceux de protection et de préservation de l'environnement, de précaution, de pollueur-payeur, de coopération et d'accès à l'information.

15.00-15.15 Pause café

15.15-17.00 ***Echange d'expériences nationales sur la signature, ratification et mise en œuvre des instruments internationaux***
Modératrices : Mary SANCY, Houria TAZI SADEQ

Les participants ont échangé des informations sur la mise en œuvre du droit de l'environnement. Le développement législatif après la ratification des principales conventions a été présenté et soumis à discussion. Les modératrices ont apportée quelques analyses et conseils. Par exemple, Mme Houria TAZI SADEQ a expliqué le système marocain de sanction face aux délits environnementaux. Concernant le contrôle du respect des normes et des obligations, Mme Mary SANCY a évoqué le projet d'inspectorat de l'environnement que l'UNITAR est en train de développer.

Mardi 13 novembre

Session du matin

9h00 – 10h30 ***Les instruments du droit international de l'environnement par Mary SANCY***

Mme Mary SANCY a parlé de deux catégories d'instruments : les mesures préventives et les mesures juridico-économiques. Parmi les mesures préventives elle a dressé la liste des mesures réglementaires comme les normes de qualités, d'émission, de procédés etc. ainsi que les restrictions et interdictions. Elle a également présenté l'évaluation d'impact sur l'environnement ainsi que les autorisations et permis. Le groupe des instruments juridico-économiques comprend les mesures de contraintes comme les taxes et les redevances, les mesures incitatives et les accords négociés.

10h00 – 10h30 Pause café

10h30 – 12h30 ***Techniques et instruments utilisés par le droit international de l'environnement par Dinah SHELTON***

De plus amples informations sur l'un des instruments les plus utilisés par le droit international de l'environnement : l'évaluation d'impact sur l'environnement, ont été présentées par le professeur Dinah SHELTON. Le coût des remises en état est plus important que celui de la prévention. L'évaluation d'impact a été développée dans ce contexte précis.

Mme Dinah SHELTON a expliqué l'évaluation d'impact que la Directive opérationnelle de la Banque mondiale exige de la part des Etats emprunteurs. Le développement est observé dans le rapport entre l'étude d'impact et la participation du public. Les participants ont ensuite établi des comparaisons entre leurs propres législations nationales sur l'évaluation d'impact. Il a été constaté que parmi les pays du Maghreb la Tunisie avait une législation plus progressive en la matière avec une loi principale datant de dix ans.

Session de l'après-midi

14h00-15h30 ***Convention de Barcelone et ses Protocoles ET L'ACCOBAMS par Alexandre KISS***

Le professeur Alexandre KISS a commencé sa présentation par une introduction sur les obligations universelles données par le droit de la mer et plus spécifiquement par la Convention de Montego Bay, ainsi que par d'autres conventions à vocation universelle. Il a ensuite abordé l'étude des conventions qui protègent les mers régionales. La Convention de Barcelone et ses Protocoles sont les tous premiers textes à avoir rangé des mers régionales sous protection conventionnelle. Les principes contenus dans la Convention ont alors été présentés tour à tour. Le professeur s'est aussi référé à des instruments conventionnels plus spécifiques comme l'ACCOBAMS.

Lors de la séance dévolue aux questions-réponses les participants ont eu des interrogations relatives :

- aux directives pour l'application de cette Convention ;
- aux méthodes du rapport exigé par la Convention et ;
- au renforcement de capacités qui se trouve dans le régime de la Convention de Barcelone.

Diverses informations sur l'état actuel de l'application du droit de l'environnement ont ensuite été échangées. Les points discutés ont porté principalement sur la concentration de la population en zone littorale, le tourisme, la pollution en générale et le développement industriel.

15h30 -16h00 Pause café

16h00 -17h30 **Convention sur le Changement climatique par Mary SANCY**

Cette session a été divisée en deux parties : la première a porté sur une présentation générale de la Convention sur le Changement climatique (par Mme Mary SANCY) et la seconde, sur un rapport de la septième Conférence des Parties (COP 7) qui s'est clôturée samedi dernier à Marrakech.

Mme Mary SANCY a exploré la Convention et le Protocole de Kyoto et expliqué aux participants l'objectif, les principes et les engagements des Parties contractantes stipulés dans la Convention. Le Protocole de Kyoto de 1997 a fixé comme objectif une réduction quantifiée des gaz à effet de serre à réaliser dans un délai précis.

Les participants de l'Atelier ont eu la chance d'avoir parmi eux des représentants marocains qui avaient organisé et participé à la COP. Mme Rajae CHAFIL, chef de Division de la Surveillance et de la Recherche du Ministère de l'Environnement, a accepté de rapporter aux participants les principaux points discutés lors de la COP de Marrakech.

Deux problématiques sur le Protocole de Kyoto - ont été discutées : le mécanisme de flexibilité et l'utilisation des forêts pour absorber les émissions nocives. Quelques points sur l'Accord de Bonn ont également fait l'objet d'une discussion : les mesures politiques utilisés par les Etats pour respecter les obligations ; le système de « reporting » et la question de la sanction.

L'Accord de Marrakech, selon Mme Rajae CHAFIL, doit son importance au fait qu'il fut le premier accord pour l'application du Protocole de Kyoto. La présentation des sujets de discussion retenu pour la prochaine Conférence de Johannesburg a tenu lieu de conclusion, à savoir, les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des sols et de l'accès à l'eau et à la nourriture.

Mercredi 14 novembre

Session du matin

9h00-12h30

**Gestion de l'eau -mise en oeuvre dans les pays du Maghreb
par Houria TAZI SADEQ**

Le professeur Houria TAZI SADEQ commence sa présentation en posant aux participants quelques questions fondamentales : quels sont les apports majeurs et l'utilité du droit de l'eau et quelles fonctions remplis cet élément essentiel et vital dans nos sociétés.

Le développement des droits nationaux des pays du Maghreb a aussi fait l'objet d'une analyse détaillée. Les spécificités de ces formes de droit en comparaison au droit international se situent dans leurs structures, juridictions, institutions, sanctions et mesures pour régler les différends.

Selon Mme TAZI SADEQ le droit international réglant l'eau emprunte aux différentes sources du droit international de l'environnement et aux instruments plus spécifiques à l'eau. Les sources de ce droit international et ses principes applicables aux droits nationaux ont ensuite été présentés.

Mme TAZI SADEQ a conclu la session en donnant aux participants quelques lignes de conduite pratiques pour l'application du droit international de l'environnement au niveau national : les points requérant une attention particulière, les principes à suivre et les mécanismes institutionnels nécessaires à leur application.

Session de l'après-midi

14h00-15h00 ***Convention de Bâle sur les mouvements de déchets dangereux par Alexandre KISS***

Le droit international de l'environnement dans sa première génération s'appliquait à un secteur spécifique : air, faune et flore etc. La deuxième génération de ce droit s'applique de manière transversale, par exemple aux mouvements des déchets toxiques durant les quatre phases de leur vie : production, transport/distribution, utilisation et élimination.

La Convention de Bâle prend en compte cette vie des déchets et introduit certains principes importants comme la notification à tous les Etats concernés, l'accord ou l'autorisation de l'Etat importateur ou le renvoi des déchets en cas d'impossibilité d'une gestion écologique.

Mme Farah BOUQARTACHA, chef du service de prévention du Ministère de l'Environnement du Maroc a été priée de présenter les progrès de la législation marocaine en ce qui concerne l'application de la Convention de Bâle.

15h00-16h00 ***Protection et conservation de la biodiversité
- Convention sur la biodiversité par Dinah SHELTON et
Alexandre KISS***

La Convention sur la Diversité biologique de 1992 détermine l'ensemble des règles pour la protection de la biodiversité comprenant la faune, la flore et les espèces vivantes.

La biodiversité, bien qu'elle soit une « préoccupation commune à l'humanité », tombe sous la souveraineté étatique traditionnelle. Mais l'Etat sous la juridiction de laquelle se trouve la biodiversité a pour devoir de protéger celle-ci et de la conserver. Les deux professeurs ont expliqué aux participants les principes contenus dans la Convention.

16h30-17h00 Pause café

17h00-18h00

***Protection et conservation de la biodiversité
- Convention de Ramsar et Convention de Bonn par
Dinah SHELTON et Alexandre KISS***

Après avoir expliqué aux participants les mécanismes de la Convention sur la Diversité biologique ainsi que ses Protocoles, les professeurs Dinah SHELTON et Alexandre KISS ont traité de deux Conventions de Ramsar et de Bonn. Les spécificités de ces Conventions et leur relation avec la Convention sur la Diversité biologique ont été évoquées.

Jeudi 15 novembre

9h00-14h30

Travail du groupe

Animateurs :

**Alexandre KISS, Dinah SHELTON, Mary SANCY,
Houria TAZI SADEQ**

La Coordinatrice de Programmes de l'UNITAR, Mme Mary SANCY, a réparti les participants en cinq groupes, tenant compte de la spécialité de chaque participant, afin de créer des groupes interdisciplinaires. La liste des membres de chaque groupe est annexée ci-après.

La constitution des groupes :

1. *Boyard*

M. Abdellah AIT BEN OUISSADEN	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Mohammed BENZAHRA	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Imed HALAOUI	Ministère du Tourisme, Tunisie
M. Hafid EL OUALJA	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Abdallah EL YACOUBI	Ministère de l'Environnement, Maroc

2. *Oléron*

M. Mohamed ATIK	Ministère de l'Intérieur, Maroc
M. Mohammed BELRHITI	Ministère de l'Industrie, Maroc
Mme Farah BOUQARTACHA	Ministère de l'Environnement, Maroc
Mme Rajae CHAFIL	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Khalid EL AMRANI	Faculté des Science –Ain Chok-, Maroc
M. Hamoud OULD SID'AHMED	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Mauritanie

3. *Chatel*

Mme Aziza BENNANI	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Farid DJEKMANI	Ministère de l'Environnement, Maroc
Mohamed EL Amine EL AMRANI	Ministère de l'Agriculture, Maroc
Mme Wafaa OUAHBI	Ministère de l'Environnement, Maroc

4. *Tonay*

Mme Agnès BERTHELIER	Observatrice, Principauté de Monaco
M. Abdessalem HAMMAMI	Ministère de l'Environnement, Tunisie
M. Mustapha MELLOUKI	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Ould El Hacem MOCTAR	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale, Mauritanie

5. *Royan*

M. Samir BENBRAHIM	Institut National de Recherche Halieutique, Maroc
Mme Amina DRISSI	Ministère de l'Environnement, Maroc
M. Mohamed HAMIDI	Ministère de Transport et de la Marine Marchande, Maroc
Mme Kaouthar TLICHE ALOUI	Ministère de l'Environnement, Tunisie

6. Conseillers juridiques

M. Alexandre KISS
Mme Mary SANCY
Mme Dinah SHELTON
Mme Houria TAZI SADEQ

7. Représentante d'un consortium international de construction

Mme Hiroko NAKAYAMA

Mardi déjà un « exercice sur la gestion commune des ressources en eau » a été distribué aux participants pour leur donner suffisamment de temps pour le lire et y réfléchir. La liste des membres de chaque groupe a été affichée le mercredi, soit le jour précédent l'exercice.

Cet exercice, élaboré par le Programme du Droit de l'Environnement de l'UNITAR, a été adapté pour une utilisation spécifique dans ces ateliers régionaux. C'est un cas

fictif sur l'utilisation de l'eau entre cinq pays proches ou voisins. Les objectifs formulés de cet exercice sont de :

- stimuler les capacités de négociation pour la gestion des ressources communes en eau ;
- manier les différents instruments juridiques susceptibles de permettre un accord dans une situation potentiellement conflictuelle pour l'accès et l'utilisation d'une ressource naturelle commune ;
- faire une application du droit des traités et des conventions internationales applicables en l'espèce ;
- comprendre et appliquer les principes de droit international de l'environnement et
- mettre en perspective des compétences notamment aux niveaux régional et local.

L'exercice s'est déroulé en trois étapes de négociations :

9h00-10h30	négociation au niveau national (1)
10h30-11h00	pause café
11h00-12h30	négociation international et présentation des politiques nationales (2)
12h30-14h00	pendant la pause déjeuner les représentants de cinq pays ont eu une session en huit clos pour négocier une solution (3)
14h00-15h00	présentation des résultats de la négociation et recommandations faites par les conseils juridiques

Pendant la matinée les représentants de chacun des cinq pays concernés ont eu une discussion interne afin de déterminer l'objectif de leur pays respectif. Des « conseillers juridiques », composés par les enseignants de l'UNITAR, circulaient entre les cinq pays pour donner des conseils. Une représentante d'une industrie, opérateur des travaux de barrage, a essayé d'influencer les décisions nationales.

Après la pause café, les pays ont commencé à dialoguer et à négocier entre eux au travers de leurs représentants. En fin de matinée, les participants ont été réunis pour présenter la politique étatique. Ils ont été amenés à défendre et ont défendu avec succès leurs arguments en appliquant les principes environnementaux tels que : communauté d'intérêt, respect des obligations internationales, développement durable et utilisation équitable des ressources. Alors que « Boyard » défendait sa décision de suspendre la construction d'un barrage prévu par un traité de 1977, signé par les cinq Etats, et de classer la zone environnante comme patrimoine mondial, les quatre autres pays ont évoqué le respect des obligations émanant du traité de 1977.

Il est apparu que les quatre pays se sont alliés contre Boyard (sans que ce dernier le sache) et qu'ils ont préparé un projet d'accord pour que Boyard continue la construction du barrage. L'alliance a également préparé des mesures de sanction contre Boyard.

Les représentants des cinq pays ont consacré leur pause de midi pour tenter de régler le différend. En même temps les conseillers juridiques ont été sollicités pour

préparer une recommandation. Quand ils se sont réunis après la pause, les représentant des Etats concernés ont annoncé que Boyard avait accepté de continuer la construction du barrage après une évaluation d'impact des travaux sur l'environnement. En échange de quoi Boyard a demandé et obtenu des quatre pays des aides financières et techniques pour cette évaluation. Cette solution a coïncidé avec la recommandation présentée par le professeur Alexandre KISS, chef des conseillers juridiques.

15h00-15h30 **Clôture de l'Atelier**

Mme Mary SANCY a remercié tous les participants pour leur intérêt et leur travail assidu. Elle leur a promis que les questionnaires rendus seraient corrigés dans les meilleurs délais et pris en compte pour les activités futures. L'UNITAR recherche également la possibilité de mettre sur le réseau Web les principaux instruments juridiques du droit international de l'environnement.

Chaque enseignant a été invité à faire part de son opinion sur l'Atelier. Le niveau des participants a été jugé très élevé. Les enseignants ont encouragé les participants à créer un réseau d'échange d'informations.

Mme Rajae CHAFIL, représentant le Ministère de l'Environnement du Maroc, a exprimé ses remerciements à l'UNITAR et à son corps enseignant pour avoir su organiser un Atelier aussi enrichissant et à la Principauté de Monaco pour son généreux soutien financier.

Un certificat a été octroyé à chacun des participants et remis par les quatre enseignants dans le cadre d'une petite cérémonie.

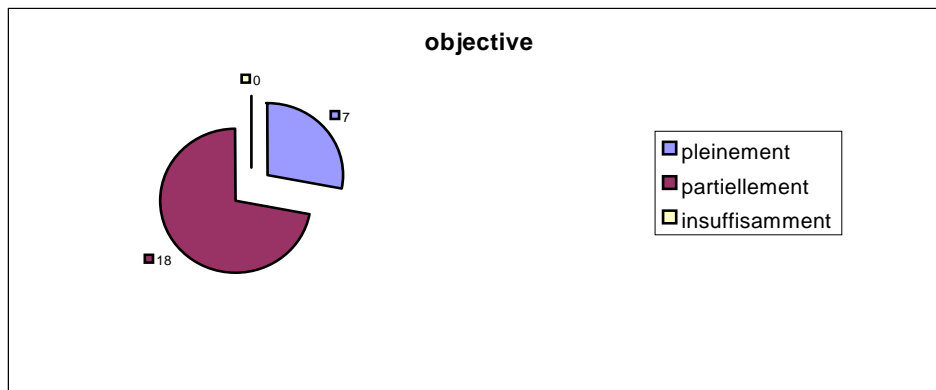
Questionnaire d'évaluation

25 questionnaires d'évaluation (anonymes) ont été retournés à l'UNITAR.

- L'objectif de cet Atelier était de fournir une formation pratique sur les principaux instruments juridiques à mettre en œuvre en tenant compte des spécificités nationales.

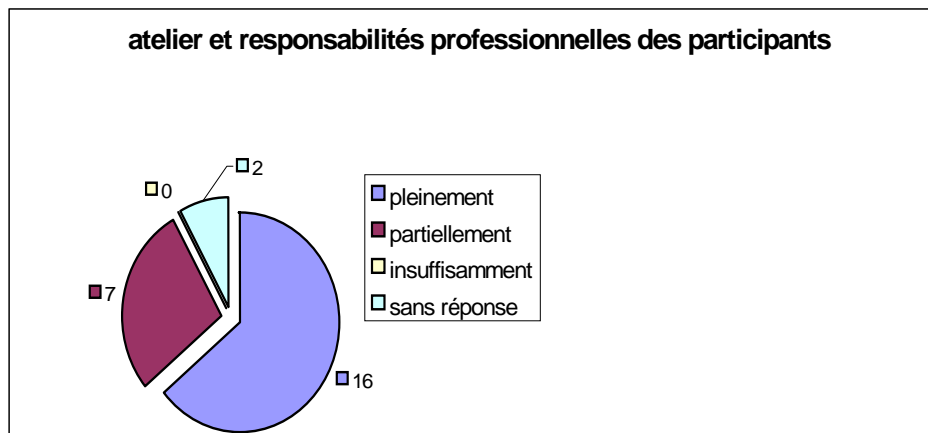
1) Considérez-vous que cet objectif a été atteint?

pleinement	partiellement	insuffisamment
7	18	0



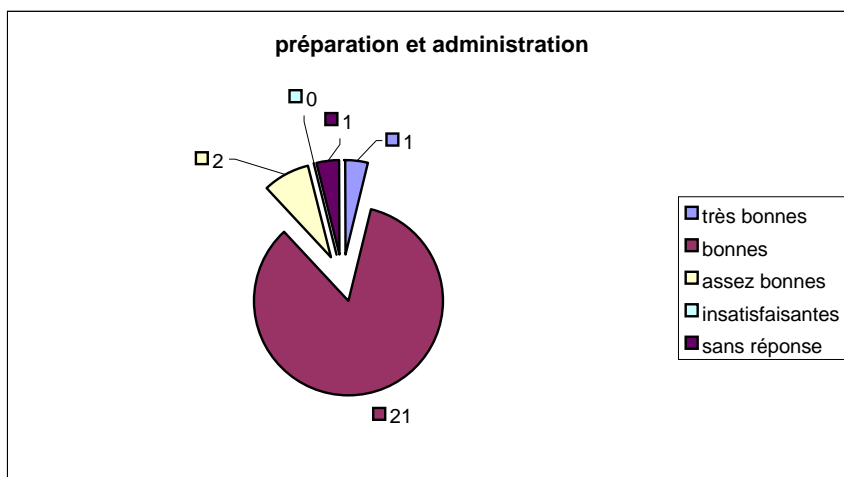
2) Considérez-vous que cet Atelier a été utile à la lumière de vos responsabilités professionnelles?

pleinement	partiellement	insuffisamment	sans réponse
16	7	0	2



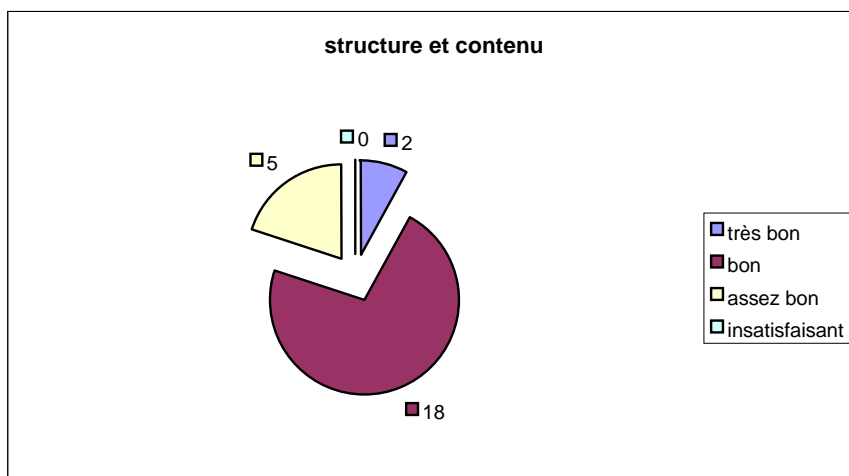
3) Comment jugez-vous la préparation et l'administration de l'Atelier?

très bonnes	bonnes	assez bonnes	insatisfaisantes	sans réponse
1	21	2	0	1



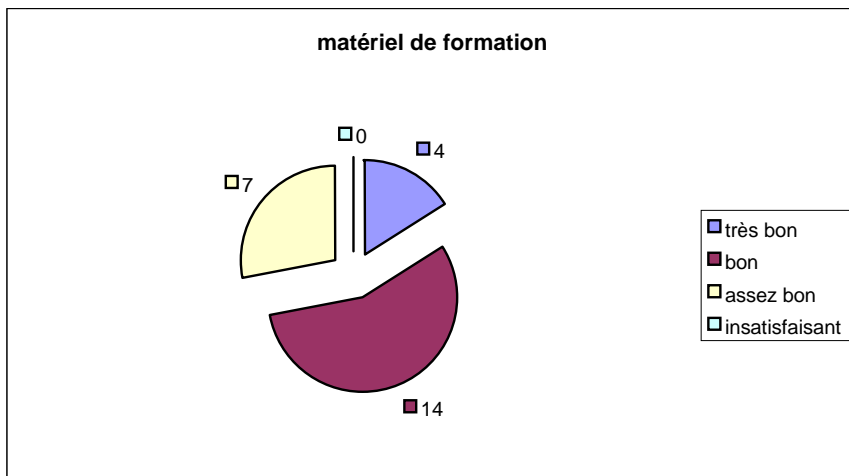
4) Comment jugez-vous l'Atelier dans son ensemble par rapport à sa structure et à son contenu?

très bon	bon	assez bon	insatisfaisant
2	18	5	0



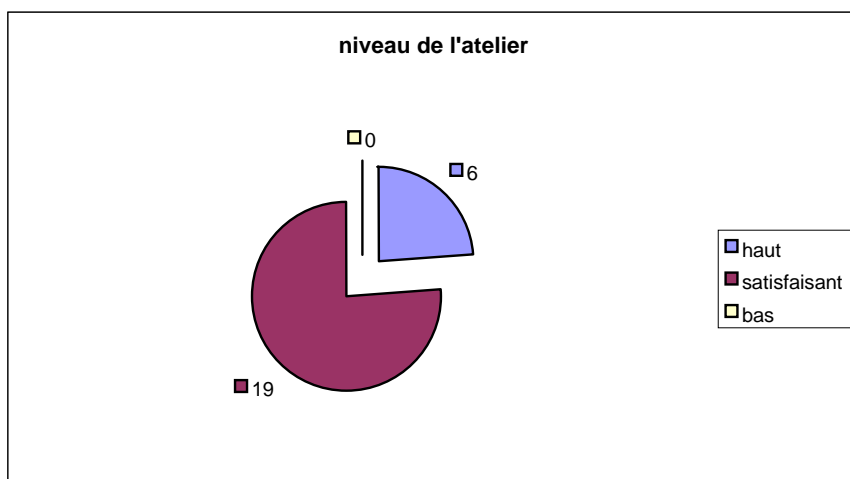
5) Comment jugez-vous le matériel de formation fourni?

très bon	bon	assez bon	insatisfaisant
4	14	7	0



6) Comment jugez-vous le niveau de l'Atelier par rapport à son contenu?

haut	satisfaisant	bas
6	19	0



Autres remarques et recommandations:

- Intensifier ce genre d'atelier, renforcer de coopération entre les différents pays, renforcer la capacité de nos pays dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable.
- Les objectifs d'introduire les notions et de créer un échange ont été atteints. Il faudra évaluer un autre objectif : création d'un réseau par la suite.
- Peut-être faudrait-il axer l'atelier sur une orientation plus pragmatique, i.e., développer des journées comme la dernière (NB le 15 novembre : travail du groupe) sur des cas pratiques pour faire plus de lien avec des fonctions professionnelles de chacun. Il est donc indispensable d'évaluer les attentes des candidats de manière plus précise et approfondie. Propositions : allonger la période avec une première journée centrée sur les besoins concrets de candidats et multiplier des études des cas.
- Atelier très intéressant, très bien animé, constitué d'une assemblée motivée et motivante, tant chez les participants que le corps professionnel de l'UNITAR.
- L'exercice était fort intéressant, mais j'aurais souhaité qu'on le commence à partir du 2^e jour.
- L'absence de certains départements, comme les départements de l'hydraulique et de la santé a été remarquée.
- Organisation d'autres ateliers de formation pour les mêmes participants sur les conventions les plus importantes : formation détaillée de chaque convention et politique en essayant d'intégrer les dispositifs de ces conventions dans le droit national.
- Faire suivre cet atelier par un autre sur le thème : « comment appliquer les conventions internationales au niveau national : mesures institutionnelles, législatives et réglementaires à mettre en place ».
- Les débats pourraient être révisés pour maîtriser le temps.
- La création un réseau d'échange d'information sur le droit international de l'environnement.
- Organiser les programmes de renforcement de capacités pour les pays du Maghreb pour la mise en œuvre des conventions internationales.
- Il serait judicieux d'organiser des ateliers réservés à une ou deux conventions semblables où tous les acteurs impliquée seront invités, pour discuter des conventions, des législation et réglementation nationales en vigueur dans chaque pays du Maghreb et des contraintes rencontrés dans la mise en œuvre des conventions et pour proposer les solutions adaptées à chaque situation.
- Il est préférable que de tels ateliers soient organisés davantage, pour que les professionnels de l'environnement puissent améliorer et avoir plus de connaissances en la matière.
- Le domaine de l'environnement est très vaste. Il serait plus utile qu'il soit emmené par des thèmes très précis tel que, par exemple, la désertification.
- La durée était très courte pour une telle formation (très riche).

Conclusion

1) Objectif et contenu de l'Atelier

La plupart des participants ont répondu (question 1 du questionnaire) que l'objectif de l'Atelier avait été atteint pour l'essentiel – *formation pratique sur les principaux instruments juridiques à mettre en œuvre pour l'application du droit international de l'environnement dans les pays d'Afrique du Nord*. Ils ont également jugé « bon » la structure et le contenu de l'Atelier (question 4). Utilisant au mieux les contraintes temporelles, soit quatre jours, ou de trois jours pour les seules présentations, l'UNITAR a évoqué les principaux instruments juridiques qui s'appliquent aux pays concernés. Les participants ont pu échanger leurs expériences sur la mise en œuvre de ces instruments au niveau national. Cependant comme le sujet était vaste et le nombre d'instruments important, les participants, malgré leur travail assidu et souvent tardif, n'ont pas toujours pu obtenir les informations détaillées qu'ils désiraient ou le temps suffisant pour en discuter.

Face à cette situation la Coordonnatrice de l'UNITAR a émis quelques propositions :

- a) Organiser prochainement de nouveaux Ateliers (l'UNITAR fera des propositions dans ce sens), au niveau régional ou national, afin d'apporter une suite ou un complément au programme du Maroc. Cet atelier de perfectionnement sera orienté vers des cas concrets d'application.
- b) Créer un réseau d'échange d'informations réunissant les participants des Ateliers.
- c) Mettre à disposition sur le Web les principaux instruments juridiques et effectuer une mise à jour régulière du site afin de présenter les dernières nouveautés dans le domaine.

Les participants ont estimé que l'Atelier leur a été très utile pour l'exercice de leurs responsabilités dans le domaine professionnel (question 2) et de nombreux participants ont souhaité l'organisation d'autres Ateliers de ce genre pour eux-mêmes et pour leurs collègues de travail.

L'UNITAR continuera ses recherches sur les besoins régionaux et nationaux, en collaboration avec les acteurs et institutions concernées, afin de pouvoir organiser d'autres Ateliers de formation continue.

Vu la nature de l'UNITAR, organisation au sein du système des Nations Unies complètement autonome financièrement, dépendant des contributions volontaires nationales, il est difficile de prévoir la continuité ou le développement des activités dans la région d'Afrique du Nord. Cependant en raison du réel intérêt rencontré dans ces régions et de l'utilité évidente d'une sensibilisation et d'une formation aux problèmes environnementaux – et aussi dans un but de coordonner les actions régionales et nationales - l'UNITAR n'hésitera pas à demander plus de coopérations internationales de la part des Etats intéressés.

2) Préparation et organisation

Dans un temps très limité, mais avec la coopération efficace du Ministère de l'Environnement du Maroc et la bonne volonté des participants sélectionnés, l'UNITAR a été en mesure d'organiser ce Programme aux dates prévues. La plupart des participants ont jugé « bonnes » à la fois la préparation et l'organisation (question 3).

Le délai de candidature étant très court – trois semaines au lieu de quatre à six semaines minimum, ceci en raison de la confirmation tardive du projet - quelques candidatures sont arrivées trop tard et n'ont, de ce fait, pas pu être examinées. A l'avenir l'UNITAR voudrait solliciter la coopération des autorités nationales pour permettre une diffusion plus rapide des informations et pour éviter autant que possible ces retards de candidature.

Le Ministère de l'environnement a mis à disposition les personnes et équipements nécessaires pour le bon déroulement de l'Atelier et s'est occupé des services de réservation des salles, chambres d'hôtels et repas. Deux personnes chargées du matériel de formation et de la photocopie ont été envoyées. (Les frais de repas des participants marocains ont été entièrement couverts par le Ministère).

L'organisation des voyages depuis l'Algérie, la Mauritanie et la Tunisie a, une nouvelle fois, été compliquée par les procédures de réservation et les difficultés relatives aux autorisations de voyages de l'ONU. L'UNITAR ne peut toujours pas effectuer la réservation des billets et est obligé de demander la collaboration d'un tiers (bureau du PNUD). Cet état de fait retarde et complique inutilement l'organisation. Quelques participants n'ont pas eu le temps suffisant pour bien préparer leur voyage, à cause d'un changement de dernière minute dans les réservations de vol.

Grâce à la coopération du Ministère de l'environnement du Maroc, la vie quotidienne des participants étrangers au Maroc a été agréable (hôtel confortable, navettes entre l'hôtel et le lieu de l'Atelier, repas de midi consistant). L'UNITAR a payé directement le logement et le repas de midi et a avancé aux participants une somme forfaitaire pour couvrir les frais divers. Certains participants ont jugé ce forfait insuffisant.

3) Niveau des participants

Le niveau des participants a été jugé très élevé par les enseignants. Bien que le délai de candidature fut très court (voir point 2), l'UNITAR a reçu une cinquantaine de demande de la part de candidats hautement qualifiés, ce qui a rendu la sélection difficile. Les participants marocains ont été recommandés par le Ministère de leur pays. Le groupe choisi avait des compétences interdisciplinaires, ce qui a facilité l'examen de chaque sujet sous des angles différents. Une participation active aux discussions a raccourci les exposés, raison pour laquelle certains participants ont suggéré de prolonger la durée les prochains Ateliers de formation.

En résumé l'UNITAR considère cet Atelier comme un succès. Elle remercie toutes les institutions qui ont aidé à sa réalisation et félicite les participants pour leur enthousiasme et leur compétence.

ANNEXES